



Communication de l'Aeeps au MEN suite aux annonces concernant les effectifs de recrutement aux concours externes et internes de l'EPS

Le Conseil d'Administration de l'Association des Enseignants d'EPS, (AEEPS), association de spécialistes, réuni le 21.01.2006 exprime une vigoureuse protestation contre les décisions ministérielles visant à réduire de moitié, le nombre de postes offerts aux concours de recrutement externes et internes des enseignants d'EPS pour l'année 2006.

Outre l'effet destructeur sur l'engagement des étudiants dans leur formation, d'une annonce tardive de cette décision, notre association relève de fortes contradictions entre les discours et les faits. Entre d'une part, les déclarations récentes des politiques en charge de la nation concernant l'égalité des chances, la démocratisation de l'accès de tous les élèves à une culture de notre temps, et d'autre part, la régression des conditions d'enseignement que produisent les mesures de réduction des personnels EPS dans les collèges et les lycées.

L'identité du "professeur d'EPS" qui travaille dans l'Ecole avec une mission de service public se trouve dans sa capacité à communiquer aux élèves une connaissance en acte des cultures des activités physiques actuelles. Mais au-delà, elle est de remplir une mission éducative permettant l'accès des élèves à des comportements citoyens (vis-à-vis d'autrui et d'eux-même), à une éducation à la santé, à la prise d'initiative, à la responsabilité, comme l'indiquent nos programmes actuels. Cette mission de formation générale, reconnue, appréciée, est exercée avec plus d'efficacité lorsque les conditions d'encadrement, d'équipement et de sécurité sont adaptées, au plus près des établissements scolaires et pour tous les élèves.

Alors même que nous constatons, grâce à l'engagement des collectivités territoriales, un progrès sensible dans les conditions de pratique des élèves en EPS, le sureffectif qui résulte des regroupements de tous ordres, met souvent nos collègues en difficulté pour rendre effective leur action éducative. Comment pourront-ils mettre en œuvre les programmes, éduquer à la sécurité, développer des projets de toute nature permis par les textes actuels de l'EPS : l'option en lycée, l'enseignement de détermination, les sections sportives... dans ces conditions ?

Par ailleurs, les arguments développés pour justifier une telle mesure ne nous semblent pas convaincants.

■ Pourquoi les recrutements à venir vont-ils pouvoir compenser les départs à la retraite massifs attendus dans les prochaines années ?

■ Pourquoi fonder les statistiques de recrutement en incorporant les effectifs des concours internes qui n'apportent pas d'horaire nouveau d'enseignement ?

■ Pourquoi négliger les effets de départs vers "une seconde carrière" tel que mis en perspective par notre ministre lui-même ?

■ Pourquoi de tels écarts de recrutement entre les années et ces annonces si tardives d'effectifs de recrutement ?

Les citoyens que nous sommes, en charge d'une responsabilité publique envers la discipline EPS s'interrogent : comment accepter encore que le service public "Education Nationale", soit géré à court terme, en fonction de données conjoncturelles ?

■ Le ministère est-il dans l'incapacité de développer et d'annoncer dans des délais respectant la vie universitaire, une politique équilibrée et argumentée avec rigueur concernant le recrutement de ses enseignants ?

■ Ne peut-il la négocier en amont des difficultés prévisibles, avec les organisations professionnelles ? Ce qui pour le moins permettrait aux étudiants engagés de prendre des décisions d'orientation fondées sur des éléments tangibles.

Nous réaffirmons avec force qu'aucune décision budgétaire ne justifie que soit bradée l'éducation physique scolaire dont les élèves de notre nation ont tant besoin aujourd'hui.

■ Alors que nous savons que la société se sédentarise ce qui conduit aux coûts de santé publique que l'on connaît.

■ Alors que les activités de formation et de travail s'appuient de plus en plus sur des éléments virtuels ce qui conduit de nombreux jeunes à des risques de coupure avec la réalité sociale et matérielle du monde.

La société d'aujourd'hui et de demain a trop à perdre de se priver de la formation offerte par le personnel d'éducation compétent, engagé, conscient de ses responsabilités que représente le corps des enseignants d'EPS, pour que nous ne réagissions pas devant des décisions infondées, injustes et coûteuses à long terme.

De ce point de vue, L'Association des Enseignants d'EPS s'exprime aujourd'hui pour que soit posée la question des conditions garantissant l'accès de tous nos élèves à une "formation corporelle générale fondée sur l'acquisition d'une culture physique, sportive et artistique" (programme EPS Lycée - 2002)*.

Pour l'AEEPS le Conseil d'Administration

*Extrait des "PROGRAMMES DES ENSEIGNEMENTS DE LA CLASSE DE SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE : ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE" (BO HS n°6 du 29 Août 2002) : "Dans le cadre de ces missions, la finalité de l'éducation physique et sportive est de former, par la pratique des activités physiques, sportives et artistiques, un citoyen cultivé, lucide, autonome. Ce citoyen est responsable de la conduite de sa vie corporelle pendant la scolarité et tout au long de la vie, attentif aux relations sociales, pleinement acteur et critique dans l'évolution des pratiques culturelles."